

PROCES VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le vendredi dix juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'ALTILLAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ALTILLAC, sous la présidence de Monsieur Michel SERVANTIE, Maire.

DATE DE CONVOCATION : **06 JUILLET 2020**

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : **06 JUILLET 2020**

ORDRE DU JOUR

- ✓ Appel Nominal,
 - ✓ Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente,
 - ✓ Désignation du secrétaire de séance,
1. Elections sénatoriales : élections des délégués titulaires et suppléants,
 2. BELLOVIC : Election des délégués,
 3. FDEE 19 (Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze) : Election des délégués.

QUESTIONS DIVERSES

- * Désignation des délégués au SIRTOM (Syndicat Intercommunal du Ramassage et du Traitement des Ordures Ménagères) : nommés par la Communauté de Communes Midi Corrèzien sur proposition des Conseils Municipaux.
- * Désignation des délégués au SEBB (Syndicat d'Etudes du Bassin de Brive) / SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) : nommés par la Communauté de Communes Midi Corrèzien sur proposition des Conseils Municipaux.

Présents : Philippe BRUNIE, Danièle CELLIE, Agnès CHAPELLE, Maryse CHARBONNEL, Marie-Joëlle CLARE, Nathalie FOURNY, James HOBBS, Virginie JAULHAC, Aimé JOUVENEL, Alain LEGROS, Henri MALMEZAC, Eliane NISSOU, Michel SERVANTIE, Sébastien SOULIE, Josiane VERDIER.

Absents : /

La séance commence à 20 heures 30.

Madame Danièle CELLIÉ est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal de tous les conseillers municipaux, **15** conseillers étant présents, il déclare que l'assemblée remplit les conditions de quorum exigées pour délibérer.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la réunion du 30 juin 2020.

Aucune observation n'est faite. Les membres du Conseil Municipal approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

1. Elections sénatoriales : élections des délégués titulaires et suppléants.

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu la circulaire ministérielle du 30 juin 2020 et l'arrêté préfectoral du 01 juillet 2020,
Le Conseil Municipal doit élire des délégués en vue des élections sénatoriales.

a) Composition du bureau électoral.

Monsieur Michel SERVANTIE, Maire est le Président du Bureau.

Il indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Monsieur Henri MALMEZAC, Madame Maryse CHARBONNEL, Madame Virginie JAULHAC, Monsieur Sébastien SOULIÉ.

Le secrétaire de séance est Madame Danièle CELLIÉ.

b) Election des délégués.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales et précise que les candidats peuvent se présenter soit isolément, soit sur une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués à élire ou sur une liste comportant autant de noms suppléants. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées. La circonstance qu'une personne ne se soit pas portée candidate ou soit absente ne fait pas obstacle à son élection si elle obtient le nombre de suffrages requis.

Monsieur le Maire procède à l'appel à candidature,

- Les candidatures pour les délégués titulaires sont :

SERVANTIE Michel,
SOULIÉ Sébastien,
CHARBONNEL Maryse,
BRUNIE Philippe.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins : 15
bulletins blancs ou nuls : 00
suffrages exprimés : 15
majorité absolue : 08

Ont obtenu :

- SERVANTIE Michel :	14 voix
- SOULIÉ Sébastien :	13 voix
- CHARBONNEL Maryse :	09 voix
- BRUNIE Philippe :	07 voix

Monsieur SERVANTIE Michel, Monsieur SOULIÉ Sébastien, Madame CHARBONNEL Maryse ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires pour les élections sénatoriales.

- Les candidatures proposées pour les délégués suppléants sont :

NISSOU Eliane,
LEGROS Alain,
BRUNIE Philippe,
CLARE Marie-Joëlle.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins : 15
bulletins blancs ou nuls : 00
suffrages exprimés : 15
majorité absolue : 08

Ont obtenu :

- NISSOU Eliane : 12 voix
- LEGROS Alain : 10 voix
- BRUNIE Philippe : 09 voix
- CLARE Marie-Joëlle : 08 voix

Madame NISSOU Eliane, Monsieur LEGROS Alain, Monsieur BRUNIE Philippe ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

2. BELLOVIC : Election des délégués.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'article [L. 2121-21](#) du CGCT précisant les modalités de vote des décisions du Conseil Municipal ;

Vu l'article [L. 5211-1](#) du CGCT rendant l'article [L. 2121-21](#) applicable aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ;

Vu l'article [L. 5711-1](#) du CGCT précisant les modalités de désignation/vote des représentants des communes et EPCI membres d'un syndicat mixte fermé.

Vu l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte BELLOVIC par la fusion des syndicats BBMEau, Roche de Vic et SIERB et notamment son article 2 précisant que BELLOVIC reprend toutes les compétences des syndicats fusionnés au 1er janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2019 portant modification des statuts du Syndicat Mixte BELLOVIC au 1er janvier 2020 ;

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la Commune d'Altillac adhère au Syndicat Mixte Bellovic pour les compétences suivantes :

- Eau potable ;
- Assainissement collectif ;
- Voirie Rurale ;
- Voirie communale ne faisant pas l'objet d'un intérêt communautaire.

Les statuts du Syndicat Mixte BELLOVIC précisent que chaque commune membre est représentée au sein du Comité Syndical par **un délégué titulaire ainsi qu'un délégué suppléant.**

Conformément à l'article [L. 5711-1](#) du CGCT, pour l'élection des délégués des communes au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres.

Monsieur le Maire précise que les candidats peuvent se présenter soit isolément, soit sur une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués à élire ou sur une liste comportant autant de noms suppléants. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées. La circonstance qu'une personne ne se soit pas portée candidate ou soit absente ne fait pas obstacle à son élection si elle obtient le nombre de suffrages requis.

Monsieur le Maire procède à l'appel à candidature,

Considérant que le Conseil municipal souhaite procéder au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue des suffrages ou relative en cas de troisième tour du scrutin (article [L.5211-7](#) du CGCT) au vote des délégués au Syndicat Mixte BELLOVIC.

Sur la base de l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré procède à l'élection des délégués au Syndicat Mixte BELLOVIC.

Candidat au siège de délégué titulaire : Michel SERVANTIE

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Candidat(s)	Nombre de bulletins	Bulletins blancs et nuls	Suffrages exprimés	Suffrages obtenus
SERVANTIE Michel	15	00	15	14

Candidate au siège de délégué suppléant : Marie-Joëlle CLARE

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Candidat(s)	Nombre de bulletins	Bulletins blancs et nuls	Suffrages exprimés	Suffrages obtenus
CLARE Marie-Joëlle	15	00	15	13

Déclare Monsieur Michel SERVANTIE délégué titulaire au Syndicat Mixte BELLOVIC,

Déclare Madame Marie-Joëlle CLARE, déléguée suppléante au Syndicat Mixte BELLOVIC.

3. FDEE 19 (Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze) : élection des délégués au secteur de Mercoeur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°46.2016 du Conseil Municipal en date du 22 août 2016 portant sur l'adhésion de la commune d'Altillac à la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze,

Vu les statuts du Syndicat,

Monsieur le Maire indique que les statuts du Syndicat précisent que les délégués des communes au secteur élisent leurs représentants amenés à siéger au Comité Syndical et proposent parmi eux le délégué susceptible de faire partie du Bureau syndical.

Chaque commune membre est représentée par deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants.

Monsieur le Maire précise que les candidats peuvent se présenter soit isolément, soit sur une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués à élire ou sur une liste comportant autant de noms suppléants. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées. La circonstance qu'une personne ne se soit pas portée candidate ou soit absente ne fait pas obstacle à son élection si elle obtient le nombre de suffrage requis.

Considérant que le Conseil Municipal souhaite procéder au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue des suffrages ou relative en cas de troisième tour du scrutin (article L.5211-7 du CGCT) au vote des délégués à la FDEE 19, secteur de Mercoeur

Monsieur le Maire procède à l'appel à candidature,

Sur la base de l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré procède à l'élection des délégués à la FDEE19.

Candidats aux sièges de délégué titulaire : SERVANTIE Michel, NISSOU Eliane

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Candidat(s)	Nombre de bulletins	Bulletins blancs et nuls	Suffrages exprimés	Suffrages obtenus
SERVANTIE Michel	15	0	15	15
NISSOU Eliane	15	0	15	13

Déclare Monsieur Michel SERVANTIE et Madame Eliane NISSOU, délégués titulaires à la FDEE19 secteur de Mercoeur.

Candidats aux sièges de délégué suppléant : SOULIE Sébastien, CLARE Marie-Joëlle

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Candidat(s)	Nombre de bulletins	Bulletins blancs et nuls	Suffrages exprimés	Suffrages obtenus
SOULIE Sébastien	15	0	15	13
CLARE Marie-Joëlle	15	0	15	11

Déclare Monsieur Sébastien SOULIE et Madame Marie-Joëlle CLARE, délégués titulaires à la FDEE19 secteur de Mercoeur.

QUESTIONS DIVERSES

- * Désignation des délégués au SIRTOM (Syndicat Intercommunal du Ramassage et du Traitement des Ordures Ménagères) : nommés par la Communauté de Communes Midi Corrèzien sur proposition des Conseils Municipaux.

Titulaire : Philippe BRUNIE

Suppléant : Alain LEGROS

- * Désignation des délégués au SEBB (Syndicat d'Etudes du Bassin de Brive) / SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) : nommés par la Communauté de Communes Midi Corrèzien sur proposition des Conseils Municipaux.

Titulaire : Michel SERVANTIE

Suppléant : Sébastien SOULIÉ

La séance se termine à 21 H 45.

Danièle CELLIÉ
Secrétaire de Séance.

